



NOTE D'INFORMATION SUR LE PROGRAMME ENTREPRENEURIAT JEUNE DE LA CASA

La Case des Associations (CASA) qui est une faîtière d'Organisation de la Société Civile a été retenue comme facilitateur pour l'accompagnement des jeunes dans la création et/ou le renforcement de leurs idées d'entreprise /entreprise existante.

Qui peut bénéficier du PROGRAMME ENTREPRENEURIAT JEUNE DE LA CASA ? (Cible :)

- jeunes de 18 à 30 ans sortant des centres de formation technique et professionnelle et d'autres structures de formation, à partir du niveau CAP et équivalent jusqu'au supérieur / universitaire, ayant l'ambition de lancer des projets d'entreprise valorisant des innovations/économie verte, sans avoir bénéficié d'un appui financier du même type depuis deux ans.
- jeunes entrepreneurs de 18 à 35 ans, en activité, en vue d'appuyer le développement de leur entreprise existante.

Comment bénéficier du PROGRAMME ? (Le dossier de candidature est composé de :)

⇒ Pour les porteurs d'idée (création PME) :

- une demande adressée au Président de la CASA précisant l'idée et la zone d'implantation du projet ;
- une copie de la carte NINA ou de la carte d'Identité Nationale ;
- une copie du diplôme ou de l'attestation.

⇒ Pour les entreprises en croissance (PME existante) :

- une demande adressée au Président de la CASA précisant le secteur d'activité et la zone d'implantation ;
- une copie de la carte NINA ou de la carte d'Identité Nationale ;
- une copie du diplôme ou de l'attestation.

Comment déposer son dossier de candidature (transmettre son dossier à la CASA) ?

- Message E-Mail (faire une demande à : casamali.asso@gmail.com) ;
- Déposer le dossier de candidature à la CASA (Bamako) et points focaux (Sikasso, Kati, Koulikoro, Ségou et Tombouctou).

Quelles sont les zones d'intervention du PROGRAMME ?

La région de Sikasso, et le District de Bamako élargi aux zones urbaines de Kati et Koulikoro, ainsi que les zones urbaines de Ségou et Tombouctou.

Secteur

L'intervention cible les secteurs économiquement porteurs et innovants avec la prise en compte de la dimension genre (jeunes femmes entrepreneurs). La pertinence économique des projets proposés (innovants, marchés porteurs, économie verte et créateurs d'emplois), leur rentabilité, leur potentiel en termes de création d'emplois sont les critères clés.

Qu'est-ce que la CASA offre au jeune ? (TRAVAIL DE LA CASA ET SES REPRESENTANTS)

- Collecter les dossiers de candidatures des jeunes ;
- Faire renseigner les formulaires d'identification des jeunes ;
- Sélectionner les jeunes ;
- Former les jeunes en 02 jours sur les concepts clés de l'entrepreneuriat ;
- Appuyer les jeunes dans l'élaboration de leurs plans d'affaires ;
- Transmettre les plans d'affaires pour financement ;
- Suivre pendant 12 mois les projets financés.

Autre Condition

Etre prêt à faire un apport personnel de 10% en numéraire pour les Start up et 40% dont 10% en numéraire pour les entreprises existantes.

Autres avantages

Rétrocession à hauteur de deux millions (2.000.000) FCFA maximum pour les entreprises en démarrage et cinq millions (5.000.000) FCFA maximum pour les PME existantes.